PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 18 JUIN 2026

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 77

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1er étage du Bâtiment 200, Espace K, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Etaient présents :	FONTAINE André, BADERGOLL Marc (ayant la suppléance de RAIWISQUE Thierry), COLLET Thierry (ayant la procuration de TAILLY Jérôme), CLAUDON Jean-Louis, LE MASSON Henri, VANVERTE Corinne (ayant la procuration de OUDOT Jean-Marc), BONNIN Pierre (à compter de la 2026.05.06), VERBE David (ayant la procuration de MATHIEU Jacques), LELIEVRE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, HURPEAU Samar (ayant la suppléance de PIERRON William), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), MOUTON Benoit, ANSTETT Guy, GRAVIER Hélène (ayant la procuration de BELLINASO Francine), GEILLER Frédéric, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de POIRSON Elisabeth), VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), THERMINOT Christine, ROYER Pascale, WINWA Grégory, GEISEL Christophe, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DOYETTE Laurent, THIERY Maud (ayant la suppléance de DOHR Hervé), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, DURAND Alexan (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth, HARMAND Alde (ayant la procuration de PORTAL Danielle), HEYOB Olivier (ayant la procuration de BOUCHON Christelle), DICANDIA Chantal, VERGEOT Matthieu (ayant la procuration de RIVET Lionel), BONJEAN Myriam, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, CHANTREL Nancy, KUCUKKIRMIZI Volkan, EZAROIL Fatima, SIMONIN Hervé (ayant la procuration de ADRAYNI Mustapha), CHAKROUNE Nora, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de BEZOT-BIZE Juliette), KOEHLE-DIVO Vanessa, LAPRAY Olivier, BERNARD Sylvie, MOREAU Jean-Louis, ASSFELD LAMAZE Christine, FELTEN Daniel, HAZARD Ghislain, CLAUDE Damien.
Etaient excusés :	RAIWISQUE Thierry, OUDOT Jean-Marc, POIRSON Elisabeth, PIERRON William, PLANCHAIS Viviane, BELLINASO Francine, TOUVENOT Fabien, CHATIGNON Frédéric, MOURANT Isabelle, RAVAT Philippe, ROSSO Michel, TAILLY Jérôme, MATHIEU Jacques, MANSUY Thierry, DOHR Hervé, CHENOT Tony, PORTAL Danielle, BOUCHON Christelle, RIVET Lionel, BEZOT-BIZE Juliette, ADRAYNI Mustapha, BOHL Hélène.
Avis de procuration :	11 avis de procuration
Avis de suppléance :	5 avis de suppléance
Secrétaire de séance :	Olivier LAPRAY
Nombre de présents :	53 présents au début. 54 présents à compter de la 2026.05.06.
Nombre de votants :	64 votants au début. 65 votants à compter de la 2026.05.06.

Le Président accueille les membres de l'assemblée et les remercie pour leur présence.

Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Le secrétaire de séance est M. Olivier LAPRAY.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

2026-05-01 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La délibération est présentée par **Fabrice CHARTREUX**, qui rappelle que le règlement intérieur du conseil communautaire est valable pour la durée du mandat et a vocation à éditer les règles de fonctionnement des séances : convocations, tenue des débats, police de l'assemblée…etc.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les délégué(e)s communautaires, à l'unanimité, décident d'adopter le règlement intérieur du conseil communautaire

2026-05-02 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La délibération est présentée par **Fabrice CHARTREUX.**

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire déclarent prendre acte de la présentation et avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

2026-05-03 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES AU COMITE SYNDICAL DU PNRL

La délibération est présentée par **Fabrice CHARTREUX,** qui propose la candidature d'Elisabeth NIGON, Maire de Sanzey (commune membre du PnRL) et appelle à d'autres candidatures éventuelles.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, valident la candidature de Madame Elisabeth NIGON, pour représenter la communauté de communes et siéger au comité syndical du Parc Naturel Régional de Lorraine

2026-05-04 – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR DIVERSES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

La délibération est présentée par **Emmanuel PAYEUR**, qui rappelle le cadre d'intervention de la CC2T pour le soutien aux manifestations associatives et décline en synthèse le contenu de la délibération, qui comprend le détail individualisé des subventions soumises à validation de l'assemblée.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'octroyer les subventions individualisées tel que détaillé (…).

2026-05-05 – ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA MJC DE TOUL POUR LE COMPTE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

La délibération est présentée par **Emmanuel PAYEUR**, qui indique que la CC2T a déjà soutenu l'école de musique de la MJC de Toul en 2025, compte tenu de son rayonnement communautaire et des difficultés financières auxquelles elle est confrontée. Les statuts de la CC2T ont été modifiés pour permettre cette intervention, qui n'entre pas dans le cadre du règlement des subventions aux manifestations associatives.

Questions et observations des membres de l'assemblée :

T. COLLET souligne que les tarifs de l'école de musique restent plus élevés pour les élèves hors Toul que pour les élèves résidant à Toul, malgré la subvention versée par la communauté de communes. Il rappelle que ce sujet avait déjà été évoqué l'année dernière au moment du vote de la subvention et souhaiterait savoir quelles avancées ont été apportées à la réflexion.

F. CHARTREUX rappelle que, sans la subvention accordée par la CC2T, l'état des finances de la MJC nécessiterait une augmentation des tarifs, ce qui n'a pas été mis en œuvre, le soutien communautaire ayant uniquement permis d'équilibrer les comptes et de maintenir les tarifs. Diminuer les tarifs des élèves résidant hors Toul pour rejoindre ceux des élèves de Toul génèrerait une nouvelle diminution des recettes de l'école de Musique et

nécessiterait une subvention de la CC2T beaucoup plus conséquente. **Alde HARMAND** indique à ce titre que la Ville de Toul verse quant à elle une subvention annuelle de 120 000 €, alors que 55 % des élèves de l'école de musique proviennent de communes hors Toul.
Thierry COLLET et **Maud THIERY** suggèrent qu'une autre solution, pour parvenir à une équité de traitement, serait que les élèves résidant à Toul aient un tarif réévalué à la hausse et s'acquittent du même tarif que ceux résidant hors Toul.
Le Président souligne que le souhait reste d'arriver à une équité de traitement mais que ce n'est pas simple, car les sommes en jeu pour maintenir un équilibre budgétaire sont conséquentes. Il rappelle aussi que rien n'empêche les Mairies de verser chacune un soutien financier à l'école de musique de la MJC, afin de contribuer à la résolution des difficultés financières supportées par cet outil utilisé par les habitant(e)s de leurs communes.

Après ces échanges, il est procédé au vote :
Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, Monsieur COLLET (ayant la procuration de Monsieur TAILLY) et Madame GRAVIER (ayant la procuration de Madame BELLINASO), s'abstenant, décident d'approuver l'octroi de la subvention de 15 000 € à la MJC de TOUL pour son école de musique pour l'année 2026.

2026-05-06 - ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES POUR L'ANNEE 2026
La délibération est présentée par **Jean-Louis CLAUDON**, qui rappelle l'objet du fonds d'aide aux jeunes, versé annuellement à la Mission Locale chargée de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté.
Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.
Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident d'attribuer une subvention de 7 500 € à la mission locale Terres de Lorraine.

2026-05-07 – ADAPTATION DES MODALITES D'ACCUEIL DES USAGERS ET DES TARIFS DE LA MAISON SPORT SANTE TERRES TOULOISES
La délibération est présentée par **Emmanuel PAYEUR**, qui présente en synthèse les points d'adaptation des activités proposées par la Maison sport santé et les tarifs appliqués, déclinés de façon détaillée dans le projet de délibération transmis.
Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.
Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :
- Autoriser le versement annuel aux associations / clubs partenaires, dans le cadre des programmes de reprise et découverte d'activités, du forfait par séance et par usager.
- Autoriser la mise en place d'un parcours autour de la périnatalité et l'inscription des femmes qui le souhaitent aux parcours de reprise d'activité, sans nécessairement avoir achevé un parcours Prescrimouv.
- Autoriser la mise en place des stages « #Active Toi ! » en direction de adolescents de 12 à 18 ans et l'application du tarif précisé.
- Autoriser l'accès à titre gratuit au centre aquatique Ovive le jour de la manifestation « Bouge Ta Santé », dont l'organisation au centre aquatique est prévue.

2026-05-08 — RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU RESEAU DE CHALEUR
La délibération est présentée par **Olivier HEYOB**, qui expose en synthèse les points d'attention du rapport annuel du délégataire du réseau de chaleur, et notamment la non-atteinte de l'objectif biomasse (50,5% contre 70% prévus dans le contrat de délégation de service public). Il souligne qu'il s'agit d'un point lourd d'insatisfaction de la collectivité, mais précise que le différentiel de coût est pris en charge par le délégataire.
Questions et observations des membres de l'assemblée :
P. BRETENOUX regrette la médiocrité du résultat observé sur la production d'énergie en biomasse, ajoutant que la qualité du bois utilisée n'est pas bonne et ne permet pas d'avoir un rendement suffisant.
En marge du sujet et au regard des épisodes de canicule vécus et qui risquent de se multiplier, il suggère d'examiner la possibilité d'aménager un plan d'eau sur le territoire.
Le Président prend acte de cette suggestion qui pourrait être examinée en travaux de commission.
Après cet échange, les élu(e)s du conseil communautaire prennent acte de la présentation du rapport 2025 du délégataire du réseau de chaleur.

2026-05-09 – PERMIS DE DIVISER SUR LA COMMUNE DE TOUL

La délibération est présentée par **Chantal DICANDIA,** qui expose l'objectif poursuivi par ce nouvel outil dont l'instauration est proposée afin de lutter contre l'habitat indigne, en encadrant la taille minimale des logements dont la création est envisagée par les propriétaires bailleurs.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- Approuver l'instauration sur le territoire de la commune de Toul, selon le périmètre annexé, d'une autorisation préalable de travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant, dite « permis de diviser » ;
- Préciser que cette autorisation est requise pour toute opération de division de logements entrant dans le champ des articles L.126-18 et L.126-19 du code de la construction et de l'habitation ;
- Déléguer à la commune de Toul l'instruction des demandes de permis de diviser, la réalisation des visites éventuelles, le suivi du dispositif, la décision finale sur les demandes, et la notification aux demandeurs (…);
- Fixer l'entrée en vigueur du dispositif au 15 juillet 2026, après accomplissement des mesures de publicité réglementaires ;
- Préciser que les sanctions applicables sont celles prévues par le code de la construction et de l'habitation (…).

2026-05-10 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CC2T AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DE TOUL-HABITAT

La délibération est présentée par **Chantal DICANDIA,** qui propose la candidature de Daniel FELTEN, Maire de Trondes, pour représenter le Président de la CC2T au sein de la commission d'attribution des logements de l'office public Toul Habitat, commission chargée d'examiner et de statuer sur les demandes de logements de l'office. Elle appelle à d'autres candidatures éventuelles.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de procéder à la désignation de Monsieur Daniel FELTEN, représentant(e) de Fabrice CHARTREUX, Président de la CC2T, au sein de la CALEOL de Toul-Habitat (…).

2026-05-11 – ZA PARC DE HAYE– AGREMENTS DE CESSIONS

La délibération est présentée par **Christine THERMINOT**, qui expose l'objet des cessions de terrain proposées ainsi que l'identité des deux acquéreurs concernés .

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Donner leur agrément sur les cessions au profit de la société VINCI CONSTRUCTION (terrain de 21 000 m² pour un prix de 725 720 € HT) et du crédit bailleur représenté par BPCE LEASE IMMO et BPI France au profit du crédit preneur ASGARD IMMO INVEST (terrain de 4 378 m² pour un prix de 150 000 € HT) (…).**

2026-05-12 – PARC LOGISTIQUE SUD LORRAINE : MISE EN PLACE D'UNE OBLIGATION REELLE ENVIRONNEMENTALE SUR DES TERRAINS DE COMPENSATION DANS LE PERIMETRE DE LA ZAC

La délibération est présentée par **Christine THERMINOT**, qui précise le contexte et les attendus de l'obligation réelle environnementale prévoyant des mesures compensatoires pérennes en terme de préservation de la biodiversité et s'inscrivant dans le cadre de la promesse de vente conclue avec les SAS Fire Gondreville et SAS Fire Fontenoy sur le Parc logistique sud Lorraine.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Approuver la signature de l'obligation réelle environnementale (ORE) entre les sociétés SAS FIRE GONDREVILLE et SAS FIRE FONTENOY, SLIM PROEJT, la CC2T et le cas échéant une personne publique ou privée agissant pour la protection de l'environnement comme prévu par la réglementation applicable, sur les parcelles ZC 49, 73, 82 et ZD 250 pour une durée de trente (30) ans conformément à l'arrêté préfectoral portant dérogation espèces protégées du 29 avril 2026,**
- **De prendre l'engagement de réaliser aux termes de l'ORE les mesures de suivi dans le cadre de la compensation conformément à l'arrêté préfectoral portant dérogation espèces protégées du 29 avril 2026,**
- **Autoriser monsieur le Président à signer ladite ORE et à y stipuler toutes les charges et conditions qu'il jugera convenables et toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la délibération.**

2026-05-13 – REGIE TOURISME – GRILLE TARIFAIRE DES PRODUITS ET PRESTATIONS – SECONDE MISE A JOUR

La délibération est présentée par **Christine THERMINOT**, qui indique qu'il s'agit d'apporter une nouvelle modification à la grille de tarifs précédemment adoptée par l'assemblée, cette modification venant préciser les règles de calcul de marge appliquée par la Maison du Tourisme sur les prestations vendues par ses fournisseurs.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Approuver les canaux de vente des services touristiques**
- **Approuver la grille tarifaire des prestations touristiques applicables à compter du 1er mai 2026, y compris modalités de démarque, promotion, remises ou gratuité telles que définies,**
- **Approuver les conditions générales et particulières de vente telles que définies (…).**

2026-05-14 – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2025

La délibération est présentée par **Laurent GUYOT**, qui rappelle que la présentation de ces rapports annuels est une obligation réglementaire et expose en synthèse les principaux éléments et indicateurs fournis par les délégataires des services de l'eau potable pour les deux communes non gérées en régie (Fontenoy-sur-Moselle et Villey-Saint-Etienne).

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire prennent acte de la présentation des rapports des délégataires afférents à l'exercice 2025 pour le service public de l'eau potable.

2026-05-15 – RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

La délibération est présentée par **Vincent MARTIN**, qui rappelle que la présentation de ce rapport annuel est une obligation réglementaire et expose en synthèse les points saillants contenus dans le document, remerciant au passage le service déchets ménagers de la collectivité pour son accueil et sa disponibilité à son égard.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire prennent acte de la présentation du rapport afférent à l'exercice 2025 pour le service public de gestion et d'élimination des déchets.

2026-05-16 – ORDURES MENAGERES : ADOPTION DU NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS (PLPDMA)

La délibération est présentée par **Vincent MARTIN**, qui expose en synthèse les objectifs de ce nouveau programme local de prévention des déchets ménagers, transmis aux délégué(e)s communautaires.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Adopter et mettre en œuvre le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes Terres Touloises sur la période 2026 – 2031 (…).**

2026-05-17 – TOUL THIAUCOURT – TRONCON ENTRE ECROUVES ET LAGNEY – MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC LES PROPRIETAIRES

En l'absence d'Elisabeth POIRSON, la délibération est présentée par **Fabrice CHARTREUX**, qui indique que le sujet a déjà fait l'objet d'une délibération en 2025 et qu'il s'agit uniquement de corriger une erreur matérielle concernant le nom de l'association foncière signataire de la convention.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **autoriser le Président à signer la convention avec les communes d'Ecrouves, Pagney-derrière-Barine, Bruley, Lucey, Lagney et l'association foncière de Pagney-derrière-Barine pour permettre l'aménagement cyclable du Toul Thiaucourt (…)**

2026-05-18 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La délibération est présentée par **Patricia WINIARSKI**, qui expose en synthèse les points de modification du règlement intérieur des services de la communauté de communes : modification des horaires des déchèteries pendant les fortes chaleurs, adaptation des règles de télétravail pendant les fortes chaleurs, interventions exceptionnelles de la régie eau-assainissement pendant la nuit et hors astreinte.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Valider les ajustements apportés au règlement (…).**

2026-05-19 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

La délibération est présentée par **Patricia WINIARSKI**, qui indique que les modifications proposées font suite à l'inscription de plusieurs agent(e)s de la collectivité sur la liste d'aptitude de la promotion interne 2026.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Ouvrir au tableau des effectifs un poste de rédacteur(-rice) territorial(e), emploi permanent à temps complet à compter du 1er juillet 2026, et fermer de manière concomitante un poste d'adjoint(e) administratif(-ve) principal(e) de première classe, emploi permanent à temps complet,**
- **Ouvrir au tableau des effectifs un poste d'agent(e) de maîtrise, emploi permanent à temps complet à compter du 1er juillet 2026, et fermer de manière concomitante un poste d'adjoint(e) technique principal(e) de deuxième classe, emploi permanent à temps complet,**
- **Ouvrir au tableau des effectifs un poste d'agent(e) de maîtrise, emploi permanent à temps complet à compter du 1er juillet 2026, et fermer de manière concomitante un poste d'adjoint(e) technique principal(e) de première classe, emploi permanent à temps complet**
- **S'engager à prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence.**

2026-05-20 – COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE

La délibération est présentée par **Alde HARMAND**, qui rappelle que le Président a délégation pour prendre des décisions en matière de commande publique et, sur la base de la liste transmise dans le projet de délibération, invite les délégué(e)s à formuler leurs questions éventuelles.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire déclarent avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics, bons de commande et virements, prises par le Président de la communauté de communes Terres Touloises ou son représentant.

2026-05-21 - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

La délibération est présentée par **Pierre VARIS**, qui indique que la modification budgétaire proposée impacte uniquement la section d'investissement du budget principal et concerne l'ajustement des crédits nécessaires pour mener à bien la mise en œuvre du système de vidéoprotection sur le Pôle industriel Toul Europe.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de modifier l'échéancier de l'autorisation pluriannuelle relative à la vidéoprotection des ZAE et valident la décision de modification budgétaire n°1 du budget principal.

2026-05-22 - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La délibération est présentée par **Pierre VARIS**, qui indique que la modification budgétaire proposée impacte uniquement la section de fonctionnement du budget annexe assainissement et concerne l'ajustement des crédits nécessaires pour solder le dossier de remboursement par la commune de Bernécourt (non-membre de la CC2T), de la quote-part des ouvrages d'assainissement réalisés dans une logique de mutualisation.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de valider la décision de modification budgétaire n°1 du budget annexe assainissement.

2026-05-23 - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE MOBILITE

La délibération est présentée par **Pierre VARIS**, qui indique que la modification budgétaire proposée impacte uniquement la section de fonctionnement du budget annexe mobilité et concerne le traitement budgétaire des encaissements de titres de transports régionaux Fluo opérés par la régie de recettes de la communauté de communes et reversés à la Région.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de valider la décision de modification budgétaire n°1 du budget annexe mobilité.

2026-05-24 - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE TOURISME

La délibération est présentée par **Pierre VARIS**, qui indique que la modification budgétaire proposée impacte uniquement la section de fonctionnement du budget annexe tourisme et concerne l'assujettissement de l'office de tourisme à la TVA sur marge.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de valider la décision de modification budgétaire n°1 du budget annexe tourisme.

2026-05-25 - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ARTISANALE DE NOVIANT-AUX-PRES

La délibération est présentée par **Pierre VARIS**, qui indique que la modification budgétaire proposée impacte uniquement la section de fonctionnement du budget annexe zone artisanale de Noviant-aux-Prés et concerne un ajustement mineur de la reprise des résultats antérieurs.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de valider la décision de modification budgétaire n°1 du budget annexe zone artisanale de Noviant-aux-Prés.

2026-05-26 - PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La délibération est présentée par **Pierre VARIS**, qui rappelle que la commission intercommunale des impôts directs est renouvelée à chaque renouvellement électoral local, son rôle étant consultatif dans le cadre de la mise à jour des paramètres fiscaux départementaux. Les noms proposés pour constituer cette liste s'appuient sur les délibérations adoptées par les communes et tiennent compte, dans l'ordre de présentation de la liste, des communes où est concentrée l'activité économique du territoire.

Pas de question ni d'observation des membres de l'assemblée.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **arrêter la liste de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants,**
- **autoriser le Président de la communauté à notifier cette proposition à la direction départementales des finances publiques,**
- **désigner Pierre VARIS, vice-président aux finances, en qualité de suppléant du Président pour présider le cas échéant les réunions de la commission intercommunale des impôts directs.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les délégué(e)s communautaires et clôt la séance.

Le Secrétaire de séance

Olivier LAPRAY

Le Président de la
communauté de communes Terres Touloises

Fabrice CHARTREUX

RAPPEL – calendrier des prochaines réunions de commissions et conseil.

	SEPTEMBRE 2026		OCTOBRE 2026		NOVEMBRE 2026		DECEMBRE 2026
1		1	CC	1		1	
2	COM THEMA	2		2		3	
3	COM MOBILITE + URBA-HAB	3		3	COM THEMA	3	COM DES MAIRES
4		4		4	COM THEMA	4	
5		5		5	COM MOBILITE	5	
6		6		6		6	
7		7		7		7	
8	COM OM	8		8		8	
9	COM ECO	9		9		9	
10	COM FINANCES	10		10	COM THEMA	10	
11		11		11		11	
12		12		12	COM THEMA	12	
13		13		13		13	
14		14	COM THEMA	14		14	
15	COM SP	15	COM THEMA	15		15	
16	COM Petite Enfance + TOURISME	16		16		16	
17	COM DES MAIRES	17		17	Commission Eau -Ass	17	CC
18		18		18	COM petite enfance et E/J	18	
19		19		19	COM services publics	19	
20		20		20		20	
21		21		21		21	
22	Commission Eau -Ass	22		22		22	
23		23		23	Conseil d'exploit. Eau-ass	23	
24		24		24		24	
25		25		25	COM TOURISME	25	
26		26		26	COM THEMA	26	
27		27		27		27	
28		28		28		28	
29	Conseil d'exploit. Eau-ass	29		29		29	
30		30		30		30	
		31				31	